

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DE LA MAYENNE

Assemblée Générale du 19 mai 2022 – n° 03_2022

BUDGET EXECUTE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 19 mai, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie à « Espace Mayenne », sous la présidence de Monsieur Eric Hunaut, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Membres élus en exercice	: 36
Membres élus présents	: 21
Membres élus excusés	: 15
Quorum	: 19

Membres élus présents :

Mmes Anne Cousin, Cécile Legrand-Theil, Camille Moquet et Nathalie Planchais.

MM. Emmanuel Adam, Raphaël Alexandre, David Blanchard, Jérôme Deniau, Bernard Fort, Loïc Granger, Guillaume Gruau, Eric Hunaut, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Norbert Montembault, Jean-Michel Motrieux, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin, Philippe Royer, Vincent Seyeux et Konthirith Tek.

Membres élus excusés :

Mmes France Gérard, Sylviane Gandon, Hélène Gohier et Virginie Hochart.

MM. Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Claude Daniel, Frédéric Devineau, Eric Fouassier, Laurent Lairy, Christophe Marchand, Nicolas Rousseau, Maxime Séché, Christophe Terrien et Samuel Tual.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget exécuté 2021 de la CCI de la Mayenne s'élève à 6 161 722 € (total des charges), le résultat comptable se traduit par un bénéfice de 613 111 € et le résultat budgétaire par un excédent de 250 737 €.

Les montants de chaque service budgétaire figurent dans le « budget exécuté 2021 » envoyé avant la présente Assemblée Générale.

Le budget exécuté 2021 a été soumis à l'examen de la Commission des Finances le 04 mai 2022 et présenté au bureau le 02 mai 2022.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale, et la certification des comptes par le commissaire aux comptes.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants du budget exécuté 2021 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne (Service Général – Service Formation – Service Divers), et du sous service budgétaire CFA (Centre de Formation Apprentis),

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget exécuté,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 04 mai 2022,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 02 mai 2022,

L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget exécuté 2021 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ces budgets exécutés au Préfet de la Région Pays-de-la-Loire pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

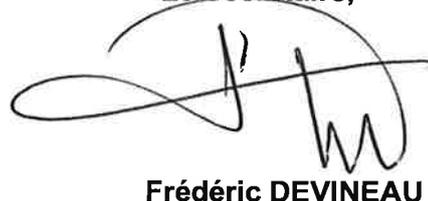
Copie certifiée conforme, le 19 mai 2022

Le Président,



Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU